

Haute Autorité de Santé, Protocole type d'examen autopsique fœtal ou néonatal, juin 2014

30/06/2014

Le premier protocole de référence pour la réalisation des autopsies fœtales et néonatales, réalisé par la Haute Autorité de Santé (HAS), a été mis en ligne en juin dernier. Ce document a pour objectif l'harmonisation des pratiques professionnelles et la meilleure compréhension des causes de ces décès ainsi que celles menant à la décision d'une interruption médicale de grossesse afin d'améliorer la politique périnatale si besoin. La HAS indique que le manque de compréhension des causes de décès peut expliquer le taux de mortinatalité en France ; taux qui est l'un des plus élevés d'Europe. Ce protocole précise les situations cliniques pouvant conduire à la réalisation de l'autopsie et relève les conditions de réalisation de l'examen ainsi que les investigations à mener.